

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2021

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, Directeur général de Venise-en-Québec, à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que le conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 décembre 2020 à 14 h 00. Ladite séance se tiendra sans la présence du public en raison du contexte sanitaire et en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements. Les éléments suivants seront traités :

- Adoption du budget 2021
- Adoption du plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

Lors de ces séances, les délibérations porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

DONNÉ ce 30^e jour du mois de novembre 2020 à Venise-en-Québec.



Frédéric Martineau,
Directeur général et Secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, résidant à Carignan, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 30 novembre 2020.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés sur le site Internet de la Municipalité le 30 novembre 2020.



Frédéric Martineau,
Directeur général et Secrétaire trésorier

30 novembre 2020